



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 mai 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 mai 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Au paragraphe 14 de sa résolution [2693 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité m'a prié de rendre compte, en consultation étroite avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), y compris le Service de la lutte antimines et le Groupe d'experts sur la République centrafricaine, des progrès accomplis par les autorités centrafricaines quant aux objectifs de référence définis dans la déclaration du Président du Conseil en date du 9 avril 2019 ([S/PRST/2019/3](#)). Ces objectifs de référence ont été établis pour permettre au Conseil de déterminer dans quelle mesure l'embargo sur les armes vient étayer les éléments pertinents de la réforme du secteur de la sécurité, du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et de la gestion des armes et munitions. La présente lettre fait le point sur les progrès accomplis au regard des cinq grands objectifs de référence depuis ma lettre datée du 15 mai 2023 ([S/2023/356](#)).

Une équipe d'évaluation du Secrétariat de l'ONU s'est rendue en République centrafricaine du 25 au 29 mars 2024. La présente lettre rend compte de la teneur des consultations tenues par l'équipe du Secrétariat avec les autorités centrafricaines, la MINUSCA, le Groupe d'experts, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, la Banque mondiale, la communauté diplomatique basée à Bangui et la société civile centrafricaine, y compris les groupes de femmes.

Dans sa résolution [2648 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a décidé que les procédures d'approbation des dérogations mises en place dans le cadre de l'embargo sur les armes ne s'appliqueraient plus ni aux livraisons d'armes et de munitions ni à la fourniture d'une assistance connexe, destinées aux forces de sécurité du pays, dont les services publics civils chargés du maintien de l'ordre, et devant être utilisées exclusivement aux fins de la réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine ou de l'appui à celle-ci, dont le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine aurait reçu notification.

En reconnaissance des nouveaux progrès accomplis par les autorités de la République centrafricaine au regard des objectifs de référence, le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2693 \(2023\)](#), a décidé que les mesures d'embargo sur les armes imposées dans la résolution [2127 \(2013\)](#) et les prescriptions en matière de notification énoncées dans la résolution [2648 \(2022\)](#) ne s'appliquaient plus à la fourniture, à la vente ou au transfert d'armes et de matériel connexe aux forces de sécurité du pays.



Tout en prenant acte de la levée de l'obligation de notification susmentionnée, le Gouvernement centrafricain a continué de demander la levée totale de l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine. Le Gouvernement affirme que les mesures actuelles d'embargo sur les armes mettent injustement les forces de sécurité du pays sur un pied d'égalité avec les groupes armés et qu'elles n'ont pas atteint leur objectif puisque les forces de sécurité du pays ont encore du mal à se procurer l'équipement nécessaire pour assumer pleinement leur responsabilité souveraine de protéger la population et l'intégrité territoriale du pays. Au cours de la période considérée, notamment lors des 9388^e et 9454^e séances du Conseil de sécurité, tenues respectivement le 27 juillet et le 26 octobre 2023, le Gouvernement a demandé au Conseil d'imposer plutôt un embargo sur les armes ciblé spécifiquement sur les groupes armés opérant dans le pays.

Ces demandes s'inscrivent dans le cadre des efforts continus déployés aux niveaux national et international pour faire avancer la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, du 6 février 2019. Comme souligné dans le rapport de situation que j'ai présenté au Conseil de sécurité en février 2024 (S/2024/170), le Gouvernement a continué de prouver son adhésion et son attachement au processus de paix, notamment par l'organisation de la deuxième réunion d'examen stratégique, en octobre 2023. La réunion a été l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord politique et de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. La session extraordinaire du Comité exécutif de suivi de l'Accord politique, tenue en février 2024, a permis de remobiliser le Gouvernement et ses partenaires internationaux autour du processus de paix. Les autorités de la République centrafricaine ont également redoublé d'efforts pour décentraliser le processus de paix, consolider les acquis en matière de sécurité au niveau local et étendre l'autorité de l'État aux zones reculées, notamment avec l'appui de la MINUSCA. La période a aussi été marquée par la tenue d'un référendum constitutionnel, qui a abouti à la promulgation de la nouvelle Constitution, le 30 août 2023. Les autorités nationales avancent également dans les préparatifs des prochaines élections locales, dont la tenue est prévue pour octobre 2024.

Si des progrès ont été réalisés sur le plan politique, la situation en matière de sécurité est restée parfois instable, des groupes armés maintenant leur présence le long des frontières nord-est, nord-ouest et sud-est ainsi que dans l'ensemble de la préfecture du Haut-Mbomou, attaquant les civils et les postes des forces de défense et de sécurité nationales. Dans le nord-ouest, les groupes armés ont de plus en plus ciblé des civils pendant la saison de la transhumance, de novembre 2023 à mars 2024. De même, la situation en matière de sécurité le long des zones frontalières de l'est a continué à se détériorer en raison de l'infiltration de combattants armés en provenance du Soudan et d'une augmentation du recrutement et des mouvements de groupes armés le long de la frontière avec le Tchad.

Le 30 novembre 2023, au lendemain d'une mission au Tchad effectuée par le Ministre d'État en charge du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement et du suivi de l'Accord politique, Jean Willybiro-Sako, le chef du groupe armé Mouvement patriotique pour la Centrafrique, Mahamat Al-Khatim, ainsi que M. Willybiro-Sako et le Ministre tchadien de la sécurité publique et de l'immigration, Mahamat Charfadine Margui, ont cosigné un communiqué dans lequel ils annonçaient l'engagement pris par M. Al-Khatim et de son groupe armé de revenir à l'Accord politique.

Dans l'intervalle, la situation humanitaire dans le pays demeure préoccupante et pourrait se détériorer sous l'effet cumulé des activités criminelles, des catastrophes

naturelles, de l'insécurité dans les régions frontalières poreuses et de l'afflux de réfugiés et de rapatriés en provenance du Soudan. La situation économique reste difficile malgré les mesures prises par le Gouvernement pour stabiliser le prix du carburant et accélérer les réformes économiques et financières bénéficiant de l'appui de la facilité élargie de crédit du Fonds monétaire international.

Le point sur les progrès accomplis au regard de l'objectif de référence A

L'objectif de référence A porte sur la mise en œuvre effective, par le Gouvernement centrafricain, dans la limite des ressources budgétaires disponibles, du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, en particulier en ce qui concerne la réinsertion socioéconomique des anciens membres de groupes armés et l'intégration de ceux dont les antécédents ont été vérifiés dans tous les corps habillés.

Depuis ma lettre du 15 mai 2023, le Gouvernement centrafricain et ses partenaires ont poursuivi la mise en œuvre du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. L'unité chargée de l'exécution du programme, créée auprès de la Présidence en 2016, a continué de centrer ses efforts sur les groupes armés attachés à l'Accord politique, ainsi que sur les factions ou éléments dissidents qui s'étaient dissociés de la Coalition des patriotes pour le changement. La Coalition avait été formée en décembre 2020 par les groupes armés Retour, réclamation et réhabilitation, Mouvement patriotique pour la Centrafrique, Unité pour la paix en Centrafrique, une partie du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et les factions anti-balaka Mokom et Ngaïssona.

Entre le 17 juin 2023 et le 24 avril 2024, le Gouvernement, avec l'aide de la MINUSCA, a désarmé et démobilisé en tout 108 combattants (dont 9 femmes) remplissant les conditions pour bénéficier du programme national, soit 45 combattants dissidents anti-balaka de la faction Mokom, 47 combattants dissidents de l'Unité pour la paix en Centrafrique et 16 combattants résiduels de la faction Hissène dissoute du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, dans diverses localités du pays telles que Bria, Mobaye, Yaloké et Zémio. En outre, entre juillet et septembre 2023, avec le soutien de la MINUSCA, 143 ex-combattants et personnes à charge de la faction Achaye de l'Armée de résistance du Seigneur ont été volontairement rapatriés en Ouganda, après avoir participé à des activités de désarmement volontaire.

L'évaluation la plus récente de l'unité chargée de l'exécution du programme national, réalisée en 2021, indiquait que quelque 7 000 ex-combattants seraient éligibles pour le programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. À la mi-avril 2024, 4 901 ex-combattants, dont 282 femmes, avaient été désarmés et démobilisés au total depuis le lancement officiel du programme national en décembre 2018 et durant la phase pilote de la mi-2017. En outre, 3 303 armes, 1 551 grenades et autres munitions non explosées, 165 169 cartouches, 153 obus de mortier et 327 roquettes avaient été collectés en tout depuis décembre 2018.

Le financement du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, y compris les activités de réintégration socioéconomique, a continué d'être pour l'essentiel assuré par les bailleurs de fonds internationaux. Après la conclusion du premier projet de réintégration socioéconomique financé par la Banque mondiale en juin 2023, un projet de 5 millions de dollars financé par le Fonds pour la consolidation de la paix a été officiellement lancé en octobre 2023 par le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Ce projet de deux ans vise à contribuer à la réintégration de 750 ex-

combattants dans la partie sud-est du pays. Au-delà des activités classiques de réintégration des ex-combattants dans leurs communautés, le projet offre un ensemble de services de soutien psychologique qui feront partie d'un processus de guérison visant à déceler les facteurs potentiels de remobilisation et à faciliter la réintégration des ex-combattants. Dans le cadre de cette approche de réintégration communautaire, les 750 ex-combattants éligibles participeront aux activités du projet aux côtés de 750 autres membres des communautés ciblées par ce projet, tels que ceux qui sont associés à des groupes armés ou susceptibles d'être recrutés par ces derniers.

En décembre 2023, la Banque mondiale a lancé un nouveau projet quinquennal sur la gouvernance locale et la résilience des communautés, d'une valeur totale de 90 millions de dollars. Une part du budget de ce deuxième projet – environ 10 millions de dollars – est consacrée à la réintégration socioéconomique de quelque 2 000 ex-combattants. L'exécution du projet sera à nouveau supervisée par l'unité chargée de l'application du programme national par l'intermédiaire de ses partenaires que sont l'OIM et l'Agence d'aide à la coopération technique et au développement (organisation non gouvernementale internationale).

Toutefois, la diminution du nombre de combattants démobilisés aptes à la réintégration suscite des inquiétudes. Cette situation est principalement due à la lenteur des négociations politiques avec les groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement, qui constituent désormais la majorité des combattants ciblées en attente de désarmement et de démobilisation.

Les efforts déployés pour intégrer certains ex-combattants dans les forces de sécurité du pays se sont poursuivis. Le 5 mai 2023, une cérémonie officielle a été organisée pour marquer l'élimination progressive des unités spéciales mixtes de sécurité. Les 231 anciens membres de groupes armés ont, pour la plupart, été intégrés dans les forces nationales de défense et de sécurité.

Parallèlement à l'exécution du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, la MINUSCA, en partenariat opérationnel avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, a continué de mettre en œuvre des projets de lutte contre la violence de proximité. Les projets actuels, qui ont débuté en septembre 2023, couvrent Bangui et 10 préfectures sur le terrain. Ils visent à venir en aide à 6 108 destinataires enregistrés, dont 3 146 femmes. En particulier, 300 personnes sont engagées à Obo dans des activités de travail contre rémunération, conçues pour appuyer les efforts de cohésion communautaire actuellement déployés dans la préfecture du Haut-Mbomou. Parmi les activités au titre du projet figurent une formation professionnelle, une aide aux activités génératrices de revenus et des projets communautaires tels que la construction et la remise à niveau d'infrastructures.

Enfin, lors de sa neuvième session, convoquée le 11 septembre 2023, le Comité stratégique chargé des questions de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, de réforme du secteur de la sécurité et de réconciliation nationale, présidé par le chef de l'État, a pris plusieurs décisions clés, notamment celle de réviser et d'adapter les mécanismes de mise en œuvre de l'Accord politique et de mieux coordonner les efforts de mobilisation des ressources pour toutes les activités s'y rapportant. La politique nationale de gestion des frontières a été promulguée le même jour.

Le point sur les progrès accomplis au regard de l'objectif de référence B

L'objectif de référence B a trait à l'établissement, par le Gouvernement centrafricain, d'un document de planification indiquant en détail les besoins des autorités centrafricaines concernant les installations de stockage d'armes et de

munitions, la formation des membres des forces de défense et de sécurité et la vérification de leurs antécédents, afin d'assurer la gestion de ces armes et munitions et de ces installations, et à l'adoption de mesures concrètes pour accroître de manière satisfaisante les capacités de stockage et de gestion et pour former efficacement les forces de défense nationale et de sécurité intérieure, en vue de répondre aux besoins finals des autorités nationales définis dans le document de planification.

Au cours de la période considérée, la MINUSCA a continué à soutenir les autorités nationales en remettant à niveau 20 installations de stockage temporaires pour les armes et les munitions ; en tout, 15 installations ont été construites et 141 installations ont été remises à niveau depuis 2014. Ces activités ont été menées dans 21 localités du pays. En particulier, à Bangui, une armurerie récemment rénovée pour le Groupement spécial d'intervention de la gendarmerie nationale a fait l'objet d'améliorations significatives en matière de sécurité physique. Cette installation devrait servir de modèle pour les futures rénovations d'armureries.

Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, la MINUSCA a également continué à former du personnel à la gestion des armes et des munitions ainsi qu'à la neutralisation des explosifs et munitions. Depuis mai 2023, le Service a formé 238 membres supplémentaires des forces de défense et de sécurité nationales à la gestion des armes et des munitions, ce qui porte à 677 le nombre total de personnes formées depuis 2014. L'équipe d'évaluation a visité la salle de classe consacrée à la gestion des armes et des munitions d'un centre national de formation au camp Kassaï. Y sont notamment dispensées une formation sur les connaissances de base en matière de gestion des stocks de sécurité physique (niveau I), une formation intermédiaire axée sur la sûreté, la sécurité et les mesures visant à atténuer les risques liés aux explosifs (niveau II) et une formation sur des compétences avancées destinée aux stagiaires ayant démontré leur capacité d'assumer des responsabilités en matière de formation (niveau III). Depuis le début de l'organisation de ces formations en 2022, 266 étudiants issus des forces de défense et de sécurité nationales ont achevé le niveau I, 55 ont achevé le niveau II, et le niveau III devrait démarrer au cours du prochain exercice budgétaire.

L'équipe d'évaluation a également observé la formation de 10 membres des forces armées nationales aux méthodes de neutralisation des explosifs et munitions (niveau I). Le renforcement des capacités nationales dans ce domaine permettra aux autorités d'éliminer les munitions inutilisables dans le cadre de la gestion du cycle de vie des munitions. Depuis le début de cette formation, 43 étudiants des forces armées nationales ont terminé le niveau I, 29 ont terminé le niveau II et 30 ont terminé le niveau III.

Les autorités nationales et le Service de la lutte antimines continuent de coopérer en procédant à des visites de contrôle de la qualité dans des installations de stockage d'armes et de munitions. Depuis ma lettre du 15 mai 2023, 61 visites d'assurance qualité ont été effectuées dans des installations de stockage d'armes et de munitions situées dans les régions du sud-est, du nord-est et de l'ouest. Ces visites sont conjointement effectuées par des représentants de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et des représentants du Service de la lutte antimines ainsi que des officiers supérieurs des forces de défense nationale. Elles visent à permettre de contrôler la sûreté et la sécurité des sites précédemment remis en état ainsi que d'orienter et de hiérarchiser les activités futures d'atténuation des risques.

Comme il n'existe pas encore de procédure normalisée de vérification des antécédents du personnel chargé de la gestion des armes et des munitions, les autorités du pays ont indiqué qu'elles continuaient à s'appuyer sur la procédure standard de vérification des antécédents des recrues en vigueur dans les forces armées nationales.

Le point sur les progrès accomplis au regard de l'objectif de référence C

L'objectif de référence C porte sur la finalisation par le Gouvernement centrafricain d'un protocole relatif à l'enregistrement et à la gestion des armes livrées à ses forces de défense et de sécurité. Il concerne également la mise en place d'un système de réception individuelle des armes et d'un mécanisme permettant l'application de mesures de responsabilité individuelle en cas de perte, de vol ou de détournement d'armes, ainsi que l'adoption de mesures concrètes en vue de maîtriser l'enregistrement et la gestion des armes et, en cas de mauvaise gestion des armes, de procéder à une enquête conformément au droit national.

Lors de la visite de l'équipe d'évaluation, les autorités nationales ont réitéré leur adhésion aux directives techniques, adoptées en 2019, relatives à la vérification des armes et munitions entrant dans le pays. Elles ont également informé l'équipe que les travaux se poursuivent en ce qui concerne l'élaboration de plusieurs décrets pour l'application de la loi n° 20.021 sur le régime général des armes classiques, leurs pièces, composants et munitions en République centrafricaine, promulguée par le Président le 7 août 2020.

En ce qui concerne la mise en place d'un système permettant l'application de mesures de responsabilité individuelle, les autorités nationales ont rappelé que le Code pénal, le Code de justice militaire et les règles de discipline militaire permettaient l'application de sanctions individuelles en cas de perte ou de vol d'armes. En 2023, la Cour martiale et le Tribunal militaire de Bangui ont repris leurs activités après une interruption de deux ans. La Cour martiale, qui a siégé du 30 octobre au 8 novembre 2023, a condamné quatre personnes pour usage abusif d'armes et de munitions, entre autres crimes militaires, et leur a infligé des peines de 2 à 10 ans d'emprisonnement. De même, le Tribunal militaire, qui a siégé du 10 au 15 novembre, a condamné 18 personnes pour usage abusif d'armes et de munitions ainsi que pour d'autres infractions militaires, à des peines allant de 4 à 36 mois d'emprisonnement.

Dans le cadre d'une initiative plus large visant à lutter contre le port et l'utilisation abusifs d'armes par le personnel en uniforme, le 24 janvier 2024, le chef d'état-major de l'armée a formellement interdit à tout le personnel militaire le port d'armes dans les lieux publics, sauf dans le cadre d'une mission officielle.

Lors de sa visite susmentionnée à l'armurerie du Groupement spécial d'intervention de la gendarmerie nationale, l'équipe d'évaluation a été informée que le système d'archivage sur papier précédemment observé était en cours de modernisation. Grâce à une subvention provenant des fonds de contributions volontaires du Traité sur le commerce des armes, une organisation non gouvernementale collabore actuellement avec la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, avec l'appui de la MINUSCA, pour mettre en place un système de tenue des registres numérisés. Le projet permettra aux autorités nationales de mieux contrôler la traçabilité des armes et la tenue des registres.

Les autorités nationales ont également progressé dans le marquage des armes appartenant à l'État. En décembre 2023, avec l'appui de la MINUSCA, la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre a procédé sur trois jours au marquage de 450 armes à feu de la gendarmerie à Bangui et organisé une remise à niveau sur la tenue des registres d'armes auprès du personnel de la gendarmerie. L'équipe a également été informée qu'en avril 2024, 484 armes collectées lors des activités de démobilisation et de désarmement recevraient des marques propres pour les forces armées nationales, la police et la gendarmerie ainsi que les services des douanes et des eaux et forêts (au moment de la

rédaction de ces lignes, 380 de ces armes avaient déjà été marquées). Toutefois, les autorités nationales ont souligné qu'avec seulement trois dispositifs de marquage des armes disponibles à Bangui, il n'était possible de marquer que 25 à 30 armes par jour et par dispositif, si bien que le marquage des armes en dehors de la capitale posait un problème logistique. Les armes provenant d'autres régions du pays devaient être transportées jusqu'à Bangui pour y être marquées avant d'être restituées à leurs lieux d'origine respectifs.

Le point sur les progrès accomplis au regard de l'objectif de référence D

L'objectif de référence D concerne l'achèvement, par le Gouvernement centrafricain, de la mise en place opérationnelle de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et le commencement des travaux de la Commission.

Créée en 2017, la Commission nationale assure la présidence du Comité de coordination des mécanismes de contrôle et gestion des armes et munitions en République centrafricaine depuis 2021. Un plan d'action national actualisé de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre pour 2024-2028 a été approuvé par le Président le 14 mars 2024. Les ressources financières allouées dans le cadre du budget national continuent de couvrir principalement les dépenses opérationnelles du bureau et les salaires du personnel. Le Gouvernement fait face à des contraintes budgétaires qui touchent également la Commission, dont le budget a été réduit d'environ 50 % en 2024, ce qui a eu des incidences néfastes sur les opérations et la mise en œuvre du plan d'action. Les activités opérationnelles continuent d'être principalement financées au moyen des ressources de la MINUSCA. L'appui apporté par la Mission s'est poursuivi au cours de la période considérée et s'est traduit notamment par l'acquisition de matériel destiné à la mise en service prévue des quatre bureaux régionaux de la Commission, l'organisation d'ateliers pour la rédaction du plan d'action national et la mise en œuvre de projets de lutte contre la violence de proximité.

Le point sur les progrès accomplis au regard de l'objectif de référence E

L'objectif de référence E a trait à l'établissement d'un protocole relatif à la collecte, à la destruction ou au transfert aux forces de défense nationale et de sécurité intérieure des armes et munitions en surplus, non enregistrées ou détenues illicitement qui ont été saisies par les autorités centrafricaines.

Le 26 avril 2023, le Gouvernement a validé un protocole national relatif à la gestion des armes et des munitions en surplus, non enregistrées ou détenues illicitement qui avaient été saisies ou rendues. La Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre a continué d'appliquer la stratégie et le plan d'action nationaux visant à améliorer la gestion des armes et des munitions. Avec l'appui de la MINUSCA, 14 activités de renforcement des capacités en matière de gestion des armes et des munitions ont été lancées au cours de la période considérée.

Le Service de la lutte antimines a aidé les autorités nationales à éliminer les munitions obsolètes, y compris les munitions collectées auprès des groupes armés : elle a détruit 42 438 cartouches pour armes légères, 1 370 cartouches pour armes de plus gros calibre et 2 584 cartouches d'autres types de munitions. En tout, 168 981 munitions ont été détruites depuis 2021, date à laquelle le Service de la lutte antimines a commencé à tenir des registres électroniques.

Les autorités nationales continuent de dialoguer avec les États de la région sur les questions de sécurité des frontières, à titre bilatéral ou dans le cadre d'instances

régionales telles que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. La commission mixte Cameroun-République centrafricaine s'est réunie en juin 2023 et doit se réunir à nouveau en juin 2024. En septembre 2023, le Président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadéra, et le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit, ont signé un mémorandum d'accord sur la sécurité des frontières. Le Gouvernement centrafricain, avec l'appui de la MINUSCA et des partenaires internationaux, a finalisé un plan d'action de 10 ans visant à rendre opérationnelle la politique nationale de gestion des frontières adoptée en septembre 2023.

Conclusions

J'estime encourageants l'engagement pris par les autorités nationales et les progrès constants qu'elles ont accomplis au regard des cinq objectifs de référence. Avec l'appui de la MINUSCA et de ses partenaires régionaux et internationaux, les autorités ont obtenu des résultats concrets dans des domaines clés tels que la réforme du secteur de la sécurité et le programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement ainsi que la gestion des armes et des munitions. Ces progrès contribuent à renforcer les capacités des forces nationales de défense et de sécurité, ce qui est essentiel aux fins d'une stabilité à long terme. J'invite le Gouvernement et ses partenaires à poursuivre les efforts qu'ils déploient pour progresser davantage dans la réalisation des objectifs de référence. Il est essentiel d'assurer des possibilités socioéconomiques à long terme aux anciens combattants et aux collectivités pour garantir une paix et une stabilité durables à l'échelle nationale. En outre, la poursuite des progrès dans la gestion des armes et des munitions aidera davantage à professionnaliser les forces de défense et de sécurité.

Compte tenu de l'instabilité persistante de la situation en matière de sécurité, en particulier dans les zones frontalières, je me félicite de l'adoption de la politique nationale de gestion des frontières et du plan d'action de 10 ans y relatif, et je salue les efforts supplémentaires déployés par le Gouvernement et les acteurs régionaux pour traiter efficacement les questions de sécurité des frontières. Comme souligné dans des rapports précédents, il est essentiel de poursuivre ces efforts pour lutter contre les transferts illicites d'armes et de munitions – y compris d'engins explosifs – à destination des groupes armés opérant dans le pays. Je continue d'exhorter le Gouvernement centrafricain et les États de la région à réaliser de nouveaux progrès sur cette question, notamment dans le cadre des commissions bilatérales mixtes. À cet égard, le travail accompli par le Groupe d'experts et les rapports que celui-ci établit restent essentiels s'agissant de remonter les filières d'approvisionnement en armes et munitions saisies ainsi que d'identifier les fournisseurs et les facilitateurs de ces transferts illégaux à destination de groupes armés, qui opèrent en violation des mesures d'embargo sur les armes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**